

REGLEMENT INTERIEUR

A RETOURNER ACCOMPAGNÉ DU DOCUMENT « INSCRIPTION »
FSCF - SERVICE COMPTABILITE – 22 RUE OBERKAMPF – 75011 PARIS

SANS ESPRIT DE COMPETITION, LES RENCONTRES DE DANSES SONT UNE OCCASION D'EVOLUTION ET DE REFLEXION, UN MOYEN POUR SE RASSEMBLER, SE RENCONTRER, ET FAIRE EVOLUER SA DEMARCHE PERSONNELLE, UN MOYEN POUR CHACUN DE CONSTRUIRE ET DE SE CONSTRUIRE.

1. A QUI S'ADRESSENT LES RENCONTRES DE DANSE 2021 ?

Ces rencontres sont ouvertes à tous les danseurs inscrits dans une activité « danse » d'une association affiliée à la FSCF, le titre d'appartenance étant exigé.

1 - Chaque association peut choisir une option de participation pour sa ou ses chorégraphies :

Option Challenge : les participants aux chorégraphies inscrites dans cette option :

- assistent à l'ouverture des rencontres.
- répètent sur scène sans les conseillers artistiques.
- ont accès aux ateliers et présentent leur chorégraphie sur scène pendant les rencontres.
- ont la possibilité de se voir attribuer une mention ou un coup de cœur.
- ont la possibilité d'avoir un temps d'échange collectif et informel avec les conseillers à la fin des rencontres.

Option Partage : les participants aux chorégraphies inscrites dans cette option :

- assistent à l'ouverture des rencontres.
- répètent sur scène puis ont un temps d'échange individualisé avec les conseillers.
- ont accès aux ateliers et présentent leur chorégraphie sur scène pendant les rencontres.
- n'ont pas la possibilité de se voir attribuer une mention ou un coup de cœur.

2 - Les catégories d'âge sont les suivantes :

- Enfants : de 7 à 12 ans
- Ados : de 13 à 16 ans
- Adultes : de 17 ans et +
- Mixte (toutes catégories d'âges confondues) : de 7 ans à adultes

2. DATES ET LIEU, PRECISIONS TECHNIQUES

Les rencontres nationales se dérouleront les 22 et 23 mai 2021 à Saint-Sébastien-sur-Loire (44) sur 3 sites :

- l'ESCALL, 27 rue des berlaguts (accueil)
- le complexe Joseph RIVET, 7 rue de la croix blanche (La Cambronnaise)
- le complexe de la Martellière, avenue de la Martellière

Le plateau d'évolution est une scène de 10 m de largeur sur 10 m de profondeur avec 3 pendrillons de chaque côté.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Toutes associations FSCF. Pour les nouvelles associations, envoyer un DVD de présentation au siège fédéral (pauline.tardiveau@fscf.asso.fr) qui le transmettra à la commission nationale pour avis. Chaque danseur devra être titulaire de sa licence FSCF de la saison en cours.
- Toute association non-affiliée pourra participer en tant qu'invitée, une seule fois, avec accord de la commission nationale danse, tout en s'acquittant des droits d'engagement et d'avoir des cartes ponctuelles pour chacun des danseurs.
- Tout professeur de danse diplômé d'Etat ne pourra pas intégrer un groupe, quelle que soit la chorégraphie.
- Le règlement s'effectuera après réception de la facture par le service comptabilité du siège fédéral FSCF.

4. NOMBRE DE CHOREGRAPHIES

- Deux chorégraphies par association
- Sans catégories et tous âges confondus
- Chaque licencié ne pourra danser qu'une seule fois.

5. DUREE DES CHOREGRAPHIES

Toutes catégories confondues : 3 à 5 minutes.

Le dépassement du temps entraînera un arrêt immédiat de la musique.

6. MUSIQUE

Un montage audio (format « MP3 ») devra être adressé en amont de la manifestation à la commission nationale danses. Les informations nécessaires seront transmises lors la pré-inscription. A noter que la commission n'effectuera pas le montage de ce fichier.

Prévoir une musique par CD à apporter avec le groupe. Ce CD doit être identifiable rapidement (y mentionner le titre de la chorégraphie et le nom de l'association).

7. STYLES

Ces rencontres sont ouvertes à tous les styles de danse à condition que ceux-ci soient chorégraphiés (voir pré-inscriptions).

8. COUPS DE CŒUR ET MENTIONS

Les conseillers artistiques attribueront un coup de cœur ou une mention à toute pièce chorégraphique inscrite à l'option challenge qui aura marqué leur sensibilité artistique.

Le nombre et la qualification des coups de cœur et des mentions restent à l'entière liberté des conseillers dans le respect des règles suivantes :

- minimum une mention par catégorie d'âge
- maximum un coup de cœur par conseiller
- le coup de cœur des coups de cœur doit remporter la majorité des voix.

9. OBLIGATION DE LA COMMISSION NATIONALE DANSES

La commission nationale danses s'engage :

- à assurer le bon déroulement des rencontres en accord avec ce règlement
- à constituer un groupe de conseillers artistiques qui donnera un avis constructif sur les prestations.

10. TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT SERA EXAMINEE PAR LA COMMISSION NATIONALE DANSES

Chaque chorégraphe s'engage à :

- Être présent avec le groupe à partir du samedi 9h00 (possibilité de répéter le samedi matin) jusqu'à la fin des rencontres,
- Participer aux répétitions aménagées et respecter les horaires indiqués,
- Respecter les temps de chorégraphie (entre 3 et 5 minutes) ainsi que les horaires de passage,
- Prendre connaissance du plan de la scène avec les possibilités d'évolution, de l'avant-scène, des entrées et sorties,
- Installer si besoin, un décor maniable avant votre entrée en scène et à le retirer pendant votre sortie de scène,
- Faire répéter le groupe en costume.

Fait à Le

Signature du créateur de la chorégraphie 1

Nom et Prénom

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur 2021

Signature du créateur de la chorégraphie 2

Nom et prénom

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur 2021

Signature du président de l'association et cachet